



Allocation pour post doctorant confirmé

Le financement s'adresse à des jeunes chercheurs français ou étrangers, titulaires d'un doctorat d'université et ayant effectué un ou plusieurs stages post doctoraux en France ou à l'étranger, chaque stage d'une durée minimale de 24 mois dans le même laboratoire.

Les projets de stage au sein d'une équipe labellisée par la Ligue recevront une attention particulière.

Conditions d'éligibilité

- ❑ Etre titulaire d'un doctorat obtenu dans une université en France ou d'un PhD ou d'un doctorat de niveau équivalent obtenus entre **janvier 2006** et **décembre 2010**
- ❑ Effectuer le stage post doctoral dans un laboratoire de recherche **en France**.
- ❑ Avoir effectué un ou plusieurs stages post doctoraux en France ou à l'étranger, chacun d'une **durée minimale de 24 mois** révolus dans le même laboratoire.
- ❑ Ne pas être dans l'équipe d'accueil depuis **plus de 3 ans (36 mois)** à la date de prise d'effet du contrat
- ❑ Développer dans le laboratoire d'accueil un projet se rapportant à un domaine de **la cancérologie**.

Conditions d'attribution

- le dossier de candidature doit être déposé entre le **15 juin** et le **10 septembre 2012** (clôture de l'appel d'offres **le 10 septembre 2012**).
- les financements prennent effet entre le **1er février 2013** et le **31 mars 2013**. Aucun dépassement de la date du 31 mars 2013 ne sera accepté.
- le salaire est versé après signature d'un **contrat de travail à durée déterminée** (CDD) établi entre le bénéficiaire et l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil (Inserm, CNRS, CEA, Université, Fondation)
- le CDD est d'**un an**, renouvelable pour **une année supplémentaire** sous réserve d'un accord du Conseil Scientifique National de la Ligue. L'accord est donné après l'examen d'un rapport d'activité, accompagné d'une lettre de recommandation du Directeur du laboratoire d'accueil à remettre à la Ligue **au plus tard le 25 octobre 2013**.
La non-réception du rapport d'activité sera interprétée comme un **désistement**.
- le montant du salaire brut mensuel est aligné sur la grille établie par les organismes employeurs. Par convention avec les établissements employeurs, la Ligue finance la totalité du salaire brut et des charges sociales patronales afférentes.
Le salaire versé par la Ligue n'est pas cumulable avec une autre source de financement.
- l'aide attribuée par la Ligue est nominative.

Engagements du candidat

- le bénéficiaire s'engage à informer le service Recherche de la Ligue, **par courrier et en temps réel**, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du directeur de son laboratoire d'accueil, sur papier à en-tête du laboratoire.
- le bénéficiaire s'engage à fournir à la Ligue, au terme de son stage, un rapport d'activité résumant l'avancée de ses travaux et son devenir professionnel.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité des donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications et ses communications scientifiques couvrant la période de financement.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne **au format .pdf ET** une **copie papier** devra être envoyée au service Recherche pour le **10 septembre 2012 au plus tard**. Ce dossier doit comporter les pièces suivantes **dans l'ordre indiqué** :

1. Un curriculum vitae du candidat.
2. La liste des publications (parues et acceptées) et la liste des communications scientifiques du candidat
3. Une photocopie de la première page des articles publiés par le candidat
4. Le titre et la description du projet de recherche (8 pages maximum).
5. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
6. La liste des publications de l'équipe d'accueil (2009-2012).
7. Un organigramme complet du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les équipes concernées et les thèmes de recherche.
8. Une lettre de motivation du candidat adressée au Président du Conseil Scientifique National.
9. Une lettre d'acceptation du Directeur du laboratoire d'accueil sur papier à en-tête du laboratoire.
10. Une attestation du candidat précisant qu'il s'engage à consacrer tout son temps à son travail de recherche.
11. Une attestation du candidat précisant qu'il ne perçoit pas d'autres indemnités.

Pièces complémentaires à joindre **UNIQUEMENT** à l'original papier :

- ☐ Une impression du formulaire saisi sur Internet (après validation finale).
- ☐ En un seul exemplaire, une lettre confidentielle (enveloppe cachetée) de recommandation du responsable du dernier stage post doctoral.

La copie papier du dossier complet devra être adressée avant le **10 septembre 2012** (cachet de la poste faisant foi) :

- par courrier postal en **1 exemplaire non agrafé** à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel d'offres « Allocations de recherche postdoctorales »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 15 juin 2012

Date limite de dépôt des dossiers : 10 septembre 2012

Date de réponse aux candidats : 12 décembre 2012

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de la Recherche - recherche@ligue-cancer.net